EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Convoqué le vendredi 14 décembre 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - ANNEE 2017**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie ..... Procuration
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony ..... Procuration à partir de la question n° 02
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne ..... Procuration
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier ..... Procuration
SEMENZIN Véronique ..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline ..... Absente
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice ..... Procuration
MARTINEZ Karine ..... Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno ..... Procuration jusqu'à la question n° 10
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse ..... Absente
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 25 jusqu'à la question 02, puis 24 jusqu'à la question n° 10, puis 25 à partir de la question n° 11
Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 02, puis 08 jusqu'à la question n° 10, puis 07 à partir de la question n° 11
Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 5211-39 du C.G.C.T., le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le rapport annuel d'activités de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017 a été transmis à la ville le 4 Décembre 2018.

Il est proposé d'en prendre acte par la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, prend acte du rapport, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : De reconnaître que chacun des Conseillers Municipaux a été destinataire, avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, du rapport annuel d'activités de la métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 28 DEC. 2018
AFFICHEE LE : 28 DEC. 2018
ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 28 DEC. 2018